



# Lettre d'Information N° 2

Octobre 2019

La première phase de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui déterminera pour les dix prochaines années un projet de territoire ainsi que les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal, a consisté à élaborer un diagnostic du territoire à travers l'analyse de ses composantes et à formaliser des enjeux généraux et spatialisés ; avec une mise en regard des orientations du SCOT ( Schéma de Cohérence Territoriale ) du Pays du Velay.

Ce diagnostic que vous pourrez consulter sur le Site Internet de la Communauté de Communes ou dans l'une des 22 mairies, s'articule autour de deux thèmes principaux, le **Diagnostic Territorial** qui dresse un portrait du territoire se déclinant en cinq grands thèmes, Fonctionnement du Territoire, Démographie et Habitat, Dynamiques Urbaines, Activités Economiques, Agriculture; l'**État initial de l'environnement** qui analyse les enjeux environnementaux du territoire suivant six grands thèmes, L'environnement physique , Les ressources naturelles, L'air, l'énergie et les gaz à effet de serre, Le milieu naturel, Les risques majeurs, Les nuisances et pollutions, Le paysage et le patrimoine.

## *L'avancement de la procédure en quelques dates*

- 28 mai 2019: Des ateliers thématiques ayant pour thème , « Préserver et valoriser – Cadre de vie et patrimoine », « Entreprendre et accueillir – Tourisme », « Habiter et vivre sur le Territoire », « Entreprendre et accueillir – Zones d'activités et commerces », ont réuni élus, et partenaires de la communauté de commune ( Etat, Région, Département, Chambres Consulaires...)
- 12 septembre 2019 : Le diagnostic a été présenté au bureau communautaire par Jean-David Cussac de Campus Développement, Alexandra Reymond de Césame et Nadine Volle de la Chambre d'Agriculture.

## *Les prochaines étapes*

Octobre - Novembre : élaboration du schéma de développement économique

Octobre - Décembre : construction du **PADD – Projet d'aménagement et de développement durable** qui est le projet politique qui définit les orientations de développement de la Communauté de communes en termes d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, d'économie

## *Pour tout savoir sur le PLUI*

Notre site internet : [www.mezencloiremeygal.fr](http://www.mezencloiremeygal.fr)

Un contact : [urba@mezencloiremeygal.fr](mailto:urba@mezencloiremeygal.fr)

Le dossier de concertation disponible dans chaque mairie et à la communauté de communes